

praticquée jusqu'à présent, pour réprimer & punir les Gouverneurs, qui, en vûe d'étendre leur pouvoir, donnent dans l'abus de la puissance arbitraire & tyrannique.

D'introduire une Confédération parmi les Colonies Septentrionales de l'Amérique, & de les gouverner de façon qu'on puisse s'assurer de leur fidélité.

D'armer le Peuple en Milices, au moyen d'une Loi militaire modérée & praticable; de limiter par une Loi, à renouveler d'année en année, le nombre des troupes qu'il faudra avoir sur pied, dans l'espérance, que Sa Majesté ou ses Successeurs se voyant inébranlablement établis dans l'affection universelle de leurs sujets, jugeront leur entretien inutile en tems de paix, parce que le danger auquel les troupes semblent exposer la Liberté, entretient dans l'esprit du Peuple une inquiétude qui ne peut que l'aliéner. Ceci est particulièrement applicable au tems présent. Le nombre des troupes qu'on entretient ne suffiroit pas pour nous défendre contre un ennemi étranger; mais il formeroit un Corps trop formidable pour nous; s'il se trouvoit sous la direction d'un Roi violent. D'ailleurs, dès que l'on pourra se passer de cette Armée, inutile dès que le Roi n'a rien à craindre de la part de ses sujets, cela formera dans la dépense une réduction qui augmentera considérablement le Fonds national.

De favoriser par toute sorte de moyens le Commerce & le Trafic du Royaume; de détruire, pour cet effet, tout Monopole, d'encourager les Manufactures, &c.

II. Les lueurs d'espérance pour un accommodement avec la France paroîtroient s'éclipser, si l'on